

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 19 août 2024, à 19 h, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

<b>Sont présents :</b>	Mme Véronique Venne	Mairesse
	Mme Diane Trépanier	Siège # 1
	Mme Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2
	Mme Cindy Morin	Siège # 3
	Mme Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège #5
	M. Marc Foisy	Siège # 6

**Aucun absent**

Sont également présentes Madame Andréanne Lecocq, adjointe de direction, et Madame Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 00.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R 155-2024-08**

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant  
Appuyé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Dépôt et adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. TECQ 2019-2023 – Programmation 6
5. Soirée caritative – MRC de Montcalm
6. Assurances générales de la Municipalité – Avenant

**Finances**

7. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
8. Autorisation des comptes à payer

**Urbanisme et environnement**

9. Adoption du règlement 330-2024 sur les dérogations mineures

**Ressources humaines**

*Aucun point*

**Santé et bien-être**

*Aucun point*

**Sécurité publique**

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 331-2024 amendant le règlement 328-2024 Concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés
11. Consolidation d'un ponceau sur le chemin St-Jean – Soutien et assistance

**Voirie**

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 332-2024 concernant les interventions dans un fossé, l'installation de ponceau et la canalisation de fossés
13. Réfection du chemin Neuf – Avenant au mandat de soutien et de surveillance de Parallèle 54
14. Réfection du chemin Neuf – Autorisation de lancer un appel d'offres

**Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire**

15. Achat de matériel audio-visuel pour le futur centre communautaire
16. Achat d'équipement sportif pour le futur centre communautaire

17. Achat d'équipement de cantine pour le futur centre communautaire
18. Achat de mobilier urbain pour le futur centre communautaire
- Divers**
19. Varia
- 19.1** Réfection des clôtures pour le terrain de baseball
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Adoptée

## **ADMINISTRATION**

### **3. ADOPTION ET DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

**R 156-2024-08**

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé  
Appuyé par Madame Diane Trépanier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

Adoptée

### **4. TECQ 2019-2024 – PROGRAMMATION 6**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**R 157-2024-08**

Il est proposé par Madame Diane Trépanier  
Appuyé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

## 5. SOIRÉE CARITATIVE – MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm organise un souper-casino au profit du centre de pédiatrie sociale de Lanaudière lequel aura lieu le 25 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé souhaite contribuer à cette cause, aux côtés des partenaires montcalmois;

**R 158-2024-08**

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy  
Appuyé par Madame Cindy Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre billets au coût de 275 \$ chacun, pour le souper-casino de la MRC de Montcalm.

QUE les quatre personnes qui représenteront la Municipalité rembourseront la somme de 25 \$ à la Municipalité, laquelle équivaut aux jetons de casino, et ce, dans un souci d'éthique.

Adoptée

## 6. ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ – AVENANT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, par la résolution 141-2024-07, la proposition d'assurance générale de FQM assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avenant au montant de 6 163.95 \$ et ce, afin de couvrir adéquatement les activités tenues par les organismes locaux au presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

**R 159-2024-08**

Il est proposé par Madame Cindy Morin  
Appuyé par Madame Diane Trépanier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé accepte l'avenant au montant de 6 163.95 \$ incluant les taxes, au contrat d'assurance générale 2024-2025 en en autorise le paiement.

Adoptée

### FINANCES

## 7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 9 juillet au 19 août totalisant un montant de 161 793.05 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**R 160-2024-08**

Il est proposé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Appuyé par Monsieur Benoit Tousignant  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 9 juillet au 19 août totalisant un montant de 161 793.05 \$;

Adoptée

## 8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 177 327.60 \$ en date du 19 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**R 161-2024-08**

Il est proposé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Appuyé par Madame Cindy Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 202400377 à 202400418; totalisant un montant de 177 327.60 \$;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 330-2024 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.chap.19.1), le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QU'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux articles 146, 147, et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.chap.19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement ainsi que le projet de règlement 330-2024 ont été donné à la séance du conseil du 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**R 162-2024-08**

Il est proposé par Madame Cindy Morin  
Appuyé par Monsieur Marc Foisy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le règlement 330-2024 concernant les dérogations mineures pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé, abrogeant le règlement 114 et ses amendements, soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement, lequel est placé en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée

### **RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun point*

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

*Aucun point*

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 331-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT 328-2024 CONCERNANT LES COLPORTEURS, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS**

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Véronique Saint-Pierre, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 331-2024 concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés

Le projet du Règlement 331-2024 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

#### **11. CONSOLIDATION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN ST-JEAN – SOUTIEN ET ASSISTANCE**

ATTENDU QUE la Municipalité a subi des dommages à ses routes lors des pluies du 9 août;

ATTENDU QUE les ingénieurs de Parallèle 54 sont allés visiter les ponceaux affectés en date du 12 août 2024;

ATTENDU QUE le ponceau situé avant le 70, chemin St-Jean, a été ciblé comme prioritaire afin de rétablir la circulation dans les deux sens;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser ces travaux de manière urgente;

ATTENDU QUE Parallèle 54 a fait parvenir une offre de services à la Municipalité à taux horaire et au montant maximal de 10 000 \$ pour la planification et l'assistance lors des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité peut se prévaloir de l'aide financière du Programme général d'assistance financière du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

**R 163-2024-08**

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant  
Appuyé par Monsieur Marc Foisy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Parallèle 54 à taux horaire et au montant maximal de 10 000 \$ pour la planification et l'assistance lors des travaux sur le ponceau du chemin St-Jean.

ATTENDU QUE les honoraires professionnels ainsi engagés seront défrayés à même le fonds général de la Municipalité, et compensés par le Programme général d'assistance financière du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

#### **VOIRIE**

### **12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 332-2024 SUR L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT DES ENTRÉES CHARRETIÈRES**

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Juliette Melançon-Caillé, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 332-2024 sur l'entretien et le remplacement des entrées charretières.

Le projet du Règlement 332-2024 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

### **13. RÉFECTION DU CHEMIN NEUF – AVENANT AU MANDAT DE SOUTIEN ET DE SURVEILLANCE DE PARALLÈLE 54**

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté, par la résolution 069-2024-04, l'offre de services de Parallèle 54, au montant de 17 750 \$ plus les taxes applicables pour le soutien et la surveillance du projet de réfection et de chargement du chemin;

ATTENDU QUE les recommandations des ingénieurs mandatés, suite à une visite du terrain, sont d'y faire un traitement de surface, et ce, afin que les travaux aient une meilleure durabilité;

ATTENDU QUE le conseil accepte ces recommandations et souhaite effectuer les travaux;

ATTENDU QUE le coût de tels travaux est plus élevé que le chargement de matériaux et que les prévisions du projet ainsi élaboré dépasse le seuil pour lequel; un contrat ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat des ingénieurs afin d'adapter leur mandat à la réalité du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avenant au montant de 9 550 \$ plus les taxes applicables, et ce, afin de couvrir adéquatement les coûts supplémentaires engendrés par le changement de projet;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans l'enveloppe TECQ 2019-2024 de la Municipalité afin de couvrir les dépenses excédentaires du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**R 164-2024-08**

Il est proposé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Appuyé par Monsieur Benoit Tousignant  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'avenant de Parallèle 54 au contrat octroyé par la résolution 069-2024-04, au montant de 9 550 \$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses encourues soient défrayées à même la subvention TECQ 2019-2024 de la Municipalité.

Adoptée

#### **14. RÉFECTION DU CHEMIN NEUF – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

ATTENDU QUE le Plan triennal d'immobilisations 2024-2026 prévoit un montant de 100 000 \$ pour la réfection et le chargement d'un tronçon du chemin Neuf;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé par la résolution 075-2024-04, d'aller en appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les recommandations des ingénieurs mandatés, suite à une visite du terrain, sont d'y faire un traitement de surface et ce, afin que les travaux aient une meilleure durabilité;

ATTENDU QUE le conseil accepte ces recommandations et souhaite effectuer les travaux;

ATTENDU QUE le coût de tels travaux est plus élevé que le chargement de matériaux et que les prévisions du projet ainsi élaboré dépasse le seuil pour lequel; un contrat ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

EN CONSÉQUENCE,

**R 165-2024-08**

Il est proposé par Madame Diane Trépanier  
Appuyé par Madame Cindy Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'appel d'offres sur invitation soit remplacé par un appel d'offres public;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé autorise la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres public pour la réalisation d'un traitement de surface sur un tronçon du chemin Neuf.

Adoptée

#### **LOISIRS, SPORT, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **15. ACHAT DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL POUR LE FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à la réalisation de son projet de construction d'un centre communautaire au Terrain des Loisirs;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 juillet 2021, lequel prévoyait une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) de 50 000 \$ pour le projet d'un Pavillon des Loisirs au parc ;

ATTENDU QU'un avenant a été signé en date du 22 mai 2024 afin de revoir le montage financier pour mieux l'adapter à la réalité du projet intégré du Centre communautaire actuel;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit notamment de l'équipement audio-visuel pour le centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Son X Plus pour l'achat de l'équipement audio-visuel au coût de 12 390 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**R 166-2024-08**

Il est proposé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Appuyé par Madame Diane Trépanier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Son X Plus pour l'achat de l'équipement audio-visuel pour le centre communautaire au coût de 12 390 \$, taxes incluses et en autorise le paiement;

QUE les dépenses soient défrayées avec la subvention FRR volet 4 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

## **16. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS POUR LE FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à la réalisation de son projet de construction d'un centre communautaire au Terrain des Loisirs;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 juillet 2021, lequel prévoyait une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) de 50 000 \$ pour le projet d'un Pavillon des Loisirs au parc ;

ATTENDU QU'un avenant a été signé en date du 22 mai 2024 afin de revoir le montage financier pour mieux l'adapter à la réalité du projet intégré du Centre communautaire actuel;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit notamment de l'équipement sportif et de loisirs pour le parc et le centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Techsport pour l'achat de bancs des joueurs pour le terrain de baseball au coût de 2 770,90 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**R 167-2024-08**

Il est proposé par Madame Cindy Morin  
Appuyé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Techsport pour l'achat de bancs des joueurs pour le terrain de baseball au coût de 2 770,90 \$, taxes incluses et en autorise le paiement;

QUE les dépenses soient défrayées avec la subvention FRR volet 4 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

## **17. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE CANTINE POUR LE FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à la réalisation de son projet de construction d'un centre communautaire au Terrain des Loisirs;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 juillet 2021, lequel prévoyait une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) de 50 000 \$ pour le projet d'un Pavillon des Loisirs au parc ;

ATTENDU QU'un avenant a été signé en date du 22 mai 2024 afin de revoir le montage financier pour mieux l'adapter à la réalité du projet intégré du Centre communautaire actuel;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit notamment de l'équipement pour la cantine du centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Cuisine et vous pour l'achat d'équipements divers pour la cantine du futur Centre communautaire au montant de 5 328.23 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**R 168-2024-08**

Il est proposé par Madame Diane Trépanier  
Appuyé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Cuisine et vous pour l'achat d'équipements divers pour la cantine du futur Centre communautaire au montant de 5 328.23 \$ taxes incluses et en autorise le paiement;

QUE les dépenses soient défrayées avec la subvention FRR volet 4 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

## **18. ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille à la réalisation de son projet de construction d'un centre communautaire au Terrain des Loisirs;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 juillet 2021, lequel prévoyait une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) de 50 000 \$ pour le projet d'un Pavillon des Loisirs au parc ;

ATTENDU QU'un avenant a été signé en date du 22 mai 2024 afin de revoir le montage financier pour mieux l'adapter à la réalité du projet intégré du Centre communautaire actuel;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit notamment l'acquisition d'équipement de Loisirs pour le parc et le centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Techsport pour l'achat de mobilier urbain au montant de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**R 169-2024-08**

Il est proposé par Madame Diane Trépanier  
Appuyé par Madame Cindy Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Techsport pour l'achat de mobilier urbain au montant maximal de 25 000 \$ et en autorise le paiement;

QUE les dépenses soient défrayées avec la subvention FRR volet 4 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

## **DIVERS**

### **19. VARIA**

#### **19.1. RÉFECTION DES CLÔTURES DU TERRAIN DE BASEBALL**

ATTENDU QUE la Municipalité a été retenue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA) en date du 27 juin 2024;

ATTENDU QUE le montage financier prévoit notamment la réfection des clôtures du terrain de baseball, et ce, afin de sécuriser le terrain et

le rendre conforme pour la tenue de parties en ajoutant un 2<sup>e</sup> banc des joueurs;

ATTENDU QUE l'aide financière octroyée est équivalente à 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 72 756 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour la réfection des clôtures du terrain de baseball;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse a été reçue de Clôtures Sentinelle Ltée, au montant de 29 450 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

**R 170-2024-08**

Il est proposé par Madame Véronique Saint-Pierre  
Appuyé par Monsieur Marc Foisy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Clôtures Sentinelle Ltée au montant de 29 450 \$, plus les taxes applicables, et en autorise le paiement;

QUE les dépenses soient défrayées avec la subvention du PAFIRSPA, selon les modalités de l'entente.

Adoptée

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions des citoyens.

## **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate que l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

**R 171-2024-08**

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant  
Appuyé par Monsieur Marc Foisy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la séance soit levée à 19 h 53 en présence de 6 personnes.

Adoptée

Le 19 août 2024

---

**VÉRONIQUE VENNE**  
Mairesse

---

**ELISA-ANN SOURDIF**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Les résolutions numéros 155-2024-08 à 171-2024-08 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

---

**VÉRONIQUE VENNE**  
Mairesse